Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201222-20251211-NM111225DEL04-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 09
votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq
le : onze décembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 03/12/2025

OBJET :
REFECTION DES CHEMINS : DEVIS SARL LELIEVRE

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2025-11/12-n° 04

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée), BILLARD Emmanuelle (excusée), POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent, LEMEE Anne (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : LORAND Evelyne

Madame Dominique ROUXEL a donné pouvoir à Evelyne LORAND.

Monsieur Yoan DANIEL, Adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LELIEVRE de PLEMET concernant la réfection de chemins.

1- Derrien : 30 ml
2- Créneleuc
2- Gologoët : 310 ml

Un descriptif des travaux est présenté au Conseil Municipal. Le devis s'élève à : 16 514.50 € HT, soit 19 817.40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour), le Conseil Municipal

- VALIDE le devis de la SARL LELIEVRE d'un montant de 16 514.50 € HT, soit 19 817.40 euros TTC.
- NOTE que ces travaux seront réalisés en 2026 et que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Evelyne LORAND

Le Maire, — Olivier RIVALLAN